



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024-30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à 20h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-neuf mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Laurence BEUGRAS

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 5

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Thierry DILLESEGER, Mmes Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Catherine STARON, M. Roland WILPUTTE.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET

M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE

M. Jérôme CROZET donne pouvoir à M. Grégory NOWAK

M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à M. Damien COMBET

Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON

ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD

Mme Christiane CONSTANT

Publiée le 28 mars 2024

Objet : Subvention partenariale sur l'année 2024 – Graines de Sol

Vu le rapport par lequel M. Serge Bérard expose ce qui suit :

Considérant les commissions économiques et vie des entreprises en date du 5 mars 2024 avec la présentation de l'ensemble des actions menées par les partenaires en 2023 suite aux bilans présentés par les partenaires courant décembre 2023 et janvier-février 2024 pour valider les

bilans et les objectifs, et l'avis favorable cette dernière pour reconduire le programme d'actions menées par la CCVG en lien avec ses partenaires pour 2024.

Le budget primitif 2024 (ch. 65) prévoit le versement de plusieurs subventions aux organismes œuvrant pour le développement économique sur le territoire de la CCVG sur la base de la convention d'actions détaillées ci-dessous :

Pour l'année 2024,

Graines de SOL s'engage à :

- Pérenniser et renforcer ses actions d'accompagnement et de montée en compétences entrepreneuriales des porteurs de projet de la CCVG ;
- Réaliser 1 à 2 réunions d'information et de sensibilisation sur la CCVG ;
- Une réunion d'information Collective sur la coopérative d'activités au sein de la Pépinière ;
- Animation d'ateliers d'experts sur des thématiques complémentaires avec celles proposées par la CCI / CMA. Différents formats restent possibles : en soirée en partenariat avec ABCIS – 2 h en journée – petit-déjeuner. Entre 2 et 5 thématiques possibles
- Accompagnements collectifs et individuels des porteurs de projets de la CCVG dans le lancement de leurs activités. Possibilités de faire les ateliers à la pépinière sous réserve de salle disponible
- Participer aux événements économiques portant sur le champ de la création-reprise d'entreprises organisés sur la CCVG : diffusion de l'information, mobilisation du réseau auprès des usagers de Graines de Sol,
- Articulation ou déclinaison des actions cité-lab (une semaine pour devenir commerçants, et semaine de la micro-entreprises) dont les sessions de formation ou les ouvertures peuvent se faire à la pépinière.
- Communiquer largement auprès du réseau, partenaires et prescripteurs sur la pépinière de la CCVG ;
- Participer au comité de pilotage dédié à l'espace d'accueil à la création-reprise de la CCVG.

Cf. annexes :

- *Projet de convention CCVG- Graines de SOL - 2024*
- *Bilan2023_GDSMultiActivités*

La CCVG est sollicitée pour un montant de subvention de 3 000 euros pour les actions de l'association Graines de Sol en 2024.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE le bilan d'action 2023 listée ci-avant ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la transaction ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget ;

APPROUVE l'attribution de la subvention d'un montant de 3 000 €.

Extrait certifié conforme,